

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 67

13 janvier 2009

SOMMAIRE

A-Participations S.A.	3205	Made In HD S.A.	3216
Arch-Immo Consulting S.à r.l.	3172	Mc Kinley S.A.	3171
Artes Holding S.A.	3202	Mc Kinley S.A.	3171
Ateliers de Décoration François Dumont	3170	Mylan Luxembourg 4 S.à r.l.	3190
BEAULIEU A LA MONTAGNE - Société civile	3196	Mym Finance, s.à r.l.	3171
BlueBay Structured Funds	3176	Nalux S.A.	3208
Blue Circle Investments S.A.	3200	North Atlantic Corporation S.A.	3172
Carmignac Alternative Investments	3212	Otho S.A.	3204
Catrest Services S.A.	3176	Pallhuber Holding S.à r.l.	3174
Catrest Services S.A.	3176	Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A.	3208
Catrest Services S.A.	3172	Pattaya Holdings S.A.	3181
Croix Pattée S.A.	3204	Pattaya Holdings S.A.	3174
CSI Finance S.A.	3170	Pierres S.A.	3171
Domaine de SAYSET S.C.I.	3212	Pierres S.A.	3173
Euton Investment Company S.A.	3181	Post Scriptum Holding S.A.	3173
Fitness Balance Sàrl	3174	Primagaz G.D. Luxembourg	3173
Flint Group Investments S.à r.l.	3182	Primagaz G.D. Luxembourg	3174
Fukuda (Luxembourg) S.à r.l.	3175	Primagaz G.D. Luxembourg	3175
Genting Holdings S.A.	3177	Primagaz G.D. Luxembourg	3173
Genting Holdings S.A.	3177	Rearden L Holdings 1 S.à r.l.	3177
Green Duck S.A.	3204	Salomen International S.A.	3199
Harris Ventures Luxembourg S.à r.l.	3175	SCT Invest Holding S.A.	3172
HBI Cologne S.à r.l.	3202	S.E.I.I. Société Européenne d'Investisse- ment Immobilier S.A.	3200
HBI Hamburg S.à r.l.	3215	Silver Star S.A.	3201
I.C.I. Synergie S.à r.l.	3205	Silver Star S.A.	3201
Immobilière de Moesdorf S.A.	3181	Silver Star S.A.	3190
Ithaque Holding S.A.	3181	Silver Star S.A.	3201
Lanata S.à r.l.	3175	WB Ambassador Holdings	3198
Laval Finance S.A. Holding	3170	X Communication	3191
Longitudes (Luxembourg) S.A.	3176	Zadra Glass Tech. Europe Sàrl	3170

Ateliers de Décoration François Dumont, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 1, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 91.578.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000653/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01238. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

CSI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.813.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000654/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07175. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Laval Finance S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.294.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000656/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07166. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Zadra Glass Tech. Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 100.724.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

ZADRA GLASS TECH.EUROPE S.A.R.L.

Zeno BUZZATTI / Michel FORGET

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2009000667/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07447. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Mc Kinley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 105.339.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000657/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Mc Kinley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 105.339.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000658/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Mym Finance, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 94.387.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000659/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pierres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.619.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

PIERRES S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000668/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07446. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Arch-Immo Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 20.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy

53, avenue J. F. Kennedy

L - 9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2009000665/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2008, réf. DSO-CX00216. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080189099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

SCT Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.339.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000663/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07794. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

North Atlantic Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.790.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000660/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07173. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Catrest Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 61.837.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009000738/9037/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07034. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Post Scriptum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.503.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000661/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07161. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pierres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

PIERRES S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000669/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07445. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Primagaz G.D. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 78.406.

Les comptes annuels de la société mère au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000671/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07899. - Reçu 86,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Primagaz G.D. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 78.406.

Les comptes annuels de la société mère au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000670/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07901. - Reçu 96,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Fitness Balance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.627.425,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 74.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009000709/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07917. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 121.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009000714/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07914. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Primagaz G.D. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.406.

Les comptes annuels de la société mère au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009000718/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07908. - Reçu 62,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pattaya Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.968.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATTAYA HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000726/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05902. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Harris Ventures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.164.

Les comptes annuels pour la période du 20 juin 2007 (date de constitution) au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000700/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07923. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Lanata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.992.

Les comptes annuels au 5 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000706/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07918. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Primagaz G.D. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.406.

Les comptes annuels de la société mère au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Référence de publication: 2009000720/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07905. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Fukuda (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.200.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.414.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000698/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07925. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Longitudes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 49.167.

Les comptes annuels 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009000672/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08800. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

BlueBay Structured Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.083.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009000673/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08999. - Reçu 130,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Catrest Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 61.837.

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CATREST SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009000735/9037/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07015. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Catrest Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 61.837.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CATREST SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009000736/9037/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07022. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080188948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Genting Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.962.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENTING HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000733/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05826. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Genting Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.962.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENTING HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000734/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05830. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Rearden L Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 641.575,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.032.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of REARDEN L HOLDINGS 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.032 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 234 on 22 February 2007 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 20, 2007, published in the Mémorial under number 1890 on September 5, 2007.

There appeared the Shareholders being:

1) Rearden L Holdings 3 S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.264,

hereby represented by Me Michaël Meylan, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

2) DAISY 16 LLC, a limited company formed in the state of Delaware, having its business address at 888 7th Avenue New York, NY 10106,

hereby represented by Me Michaël Meylan, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

3) AETNA LIFE INSURANCE COMPANY, a corporation formed under the laws of Connecticut with registered address at 151 Farmington Avenue RC21, Hartford, CT 06156, USA,

hereby represented by Me Michaël Meylan, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

4) INDUSTRY CORPORATE FINANCE LTD, a private limited corporation, existing under the laws of England, having its registered office at 259 Old Marylebone Road, London NW1 5RA, United Kingdom,

hereby represented by Me Michaël Meylan, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

The appearing parties, represented as stated hereabove, represent the entire issued and outstanding share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed, and have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

- Waiver of convening notices.
- Dissolution of the Company with immediate effect and putting of the Company into liquidation.
- Granting of full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.
- Appointment of Fairland Property Limited, as liquidator.
- Instruction to the liquidator to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder of the Company.
- Call of a second general shareholders' meeting to be held on November 5, 2008.
- Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, the sole shareholder, duly represented, decides on the following:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint Fairland Property Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands under number 517295, having its registered address at Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Fairland), as liquidator.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the liquidator be instructed to realise the assets of the Company, to pay all debts and liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder of the Company.

The liquidator shall prepare a detailed report regarding the employment of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

The liquidator will have the broadest powers to carry out the liquidation and perform its duties and that the Company for the purpose of its liquidation will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Sixth resolution

The Meeting resolves to convene a second general shareholders' meeting to be held on November 5, 2008 to resolve on the following agenda:

- a) Waiver of convening notices;
- b) Presentation of the liquidator's report;
- c) Appointment of Galina, as liquidation auditor;
- d) Convening of a third general shareholders' meeting to be held on December 19, 2008 to resolve on the following agenda:
 - (i) Waiver of convening notices;
 - (ii) Acknowledgement of the presentation of the liquidation auditor's report and granting of discharge;
 - (iii) Granting of discharge to the liquidator;

- (iv) Granting of special powers of attorney, cancellation of shares and closing of the liquidation; and
- (v) Miscellaneous.

There being no further business the Meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the sole shareholder of the Company or are charged to the sole shareholder of the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately two thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinquième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de REARDEN L HOLDINGS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.032 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 234, le 22 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 juin 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 1890 le 5 septembre 2007.

Ont comparu:

1) REARDEN L HOLDINGS 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.264,

représenté par Me Michaël Meylan, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

2) DAISY 16 LLC, une limited liability company constituée et organisée selon les lois de l'état du Delaware, avec son siège social au 888 7th Avenue New York, NY 10106, Etats-Unis,

représenté par M^e Michaël Meylan, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

3) AETNA LIFE INSURANCE COMPANY, une société constituée et organisée selon les lois du Connecticut, avec son siège social au 151 Farmington Avenue RC21, Hartford, CT 06156, Etats-Unis,

représenté par M^e Michaël Meylan, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

4) INDUSTRY CORPORATE FINANCE LTD, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l'Angleterre, avec son siège social au 259 Old Marylebone Road, London NW1 5RA, Royaume-Uni,

représenté par Me Michaël Meylan, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, afin que les participants puissent prendre les décisions relatives à l'ordre du jour pour lequel les associés ont été dûment informés, et ont requis la présence du soussigné notaire d'acter:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

- Renonciation aux convocations d'usage;
- Dissolution de la Société avec effet immédiat et mise en liquidation de la Société.
- Accord de pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.
- Nomination de Fairland Property Limited, comme liquidateur.
- Instruction au liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique de la Société.

- Convocation d'une deuxième assemblée générale des actionnaires, laquelle se tiendra le 5 novembre 2008.
- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'actionnaire unique, par son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Fairland Property Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 517295 ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (Fairland), comme liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner instruction au liquidateur en vue de réaliser les avoirs de la Société, payer toutes les dettes et créances et distribuer les avoirs nets de la Société à l'actionnaire unique de la Société.

Le liquidateur préparera un inventaire détaillé portant sur l'emploi des actifs de la Société ainsi que tous documents et comptes y relatifs.

Le liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et exécuter ses obligations et la Société est engagée à l'égard des tiers pour les besoins de la liquidation par la seule signature du liquidateur.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une deuxième assemblée générale des actionnaires, laquelle se tiendra le 5 novembre 2008 en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- a) Renonciation aux formalités de convocation;
- b) Présentation du rapport du liquidateur;
- c) Nomination de la société Galina, en tant que commissaire à la liquidation;
- d) Convocation à une troisième assemblée générale des actionnaires laquelle se tiendra le 19 décembre 2008 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant:
 - (i) Renonciation aux formalités de convocation;
 - (ii) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation et vote de décharge;
 - (iii) Vote de décharge au liquidateur;
 - (iv) Octroi de pouvoirs spéciaux, annulation des actions et clôture de la liquidation; et
 - (v) Divers.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à l'actionnaire unique de la Société ou sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. MEYLAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 novembre 2008, Relation: LAC/2008/45036. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001082/211/186.

(080189682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Immobilière de Moesdorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 42.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Centre Kennedy

53, avenue J. F. Kennedy

L-9053 Ettelbruck

Signature

Référence de publication: 2009000666/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 15 décembre 2008, réf. DSO-CX00211. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080189101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Ithaque Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 68.076.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITHAQUE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009000693/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05922. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pattaya Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.968.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATTAYA HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000724/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05903. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Euton Investment Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 30.612.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUTON INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000730/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05818. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Flint Group Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.614.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the 26th of November.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Flint Group S.A a société anonyme having its registered office at 26b Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the register of Commerce and Companies in Luxembourg under section B number 102802.

Hereby represented by Ms Caroline RONFORT, residing in Luxembourg, by virtue of proxy/proxies established on November 25th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object .

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Flint Group Investments S.à.r.l " .

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.**6.1 - Subscribed Share Capital**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.**7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 16 of the month of May, at 2.00 pm.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 Within the limits foreseen by law, Interim dividends may be distributed upon resolution of the board of directors, at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions

(i) the statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);

(ii) interim accounts not older than one month preceding the distribution date must be prepared by the board of directors;

(iii) such interim dividend may only be paid out of the profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward

Interim dividends may be paid in cash or in kind at the discretion of the board of directors."

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Flint Group S.A, prenamed	1,250,000	12,500	100%
TOTAL	1,250,000	12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.600.-.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:

a. Mrs Emanuela Brero, director, born on the 25 May 1970 in Bra (Italy) with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b. Mr Peter Koivula, director, born on the 29 November 1948 in Dragsfjard (Finland) with professional address at 8, Mannersheimintie, 01000 Helsinki, Finland;

c. Mr Christian Wildmoser, director, born on the 9 October 1955 in Ottensheim (Austria) with professional address at 94, Bahnhofstraße, CH-8001 Zürich, Switzerland;

d. Mr Howard Poulson, director, born on the 5 January 1943 in Newton-le-Willow (United Kingdom) with professional address at 6, The Clockhouse, St. Mongah's Court, GB -HG3 3TY Copgrove, Harrogate, United Kingdom;

e. Mr Dominique Robyns, director, born on the 31 December 1958 in Alost (Belgium) with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

f. Mr Steven Koltès, director, born in 9 March 1956 in Pennsylvania (United States of America) with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 26b Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg

ONT COMPARU:

1. Flint Group S.A, société anonyme, ayant son siège social au 26b Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 102802;

Ci-après représentée par Mme Caroline RONFORT, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 novembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Flint Group Investments S.à r.l".

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12,500 EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par 1,250,000 (un million deux-cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (Euro un cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 16 du mois de mai, à 14 heure.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Dans les limites légales, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant l'exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- (i) les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s),
- (ii) les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de la distribution doivent être préparés par le conseil de gérance,
- (iii) un tel dividende intérimaire peut être seulement payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée

Les dividendes intérimaires sont payés en espèce ou en nature à la discrétion du conseil de gérance

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Flint Group S.A, préqualifié	1,250,000	12,500	100%
TOTAL	1,250,000	12,500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de 12,500 EUR (douze mille cinq-cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.600.-.

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée
 - a. Emanuela Brero, director, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b. Mr Peter Koivula, director, né le 29 novembre 1948 à Dragsfjard (Finlande) ayant son adresse professionnelle au 8, Mannersheimintie, 01000 Helsinki, Finlande;

c. Mr Christian Wildmoser, director, né le 9 Octobre 1955 à Ottensheim (Autriche) ayant son adresse professionnelle au 94, Bahnhofstraße, CH-8001 Zürich, Suisse;

d. Mr Howard Poulson, director, né le 5 Janvier 1943 à Newton-le-Willow (Royaume-Unis) ayant son adresse professionnelle au 6, The Clockhouse, St. Mongah's Court, GB -HG3 3TY Copgrove, Harrogate, Royaume-Unis;

e. Mr Dominique Robyns, director, né le 31 Décembre 1958 à Alost (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

f. Mr Steven Koltès, director, né le 9 Mars 1956 à Pennsylvania (Etats Unis d'Amérique) ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 26b Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1^{er} décembre 2008, LAC/2008/48186: Reçu soixante-deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009001260/208/448.

(080190407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Silver Star S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 71.740.

Le bilan établi au 31/12/2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009000739/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Mylan Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.500.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 9 décembre 2008

En date du 9 décembre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Madame Nadine Guigue, né le 5 novembre 1958 à Lyon, France, ayant comme adresse professionnelle 117, Allée des Parcs, F-69800 Saint-Priest, France, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 15 décembre 2008 et ce pour une durée indéterminée,

- Monsieur Jean-Marc Ueberecken, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 15 décembre 2008 et ce pour une durée indéterminée,

- Monsieur Michel Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana ayant comme adresse professionnelle 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 15 décembre 2008 et ce pour une durée indéterminée,

de modifier les mandats de

- Monsieur David Lee Kennedy

- Madame Kristin Ann Kolesar

en tant que gérant de classe A avec effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Par procuration

Mylan Luxembourg 4 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009001165/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08035. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

X Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11B, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.611.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatrième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Roger Argentier, gérant, né le 27 juin 1941 à Martiel (France), résidant professionnellement à 11 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et

2. Monsieur Emmanuel Argentier, gérant, né le 14 juillet 1978 à Paris, résidant à 26 rue du Renard, 75004 Paris, France,

Ici représenté par Vanessa Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle au 14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 27 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, dont l'une d'elle est représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination . Le nom de la société est "X COMMUNICATION" S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, la gestion de ces participations, et la réalisation toutes opérations immobilières. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres,

actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance . Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée

Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Monsieur Roger Argentier déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250),

et

Monsieur Emmanuel Argentier, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société une durée indéterminée:

- Monsieur Roger Argentier, gérant, né le 27 juin 1941 à Martiel (France), résidant professionnellement à 11 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 11B, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Argentier, V. Schmitt, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008. LAC/2008/49108. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009001262/242/250.

(080190382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

BEAULIEU A LA MONTAGNE - Société civile, Société Civile.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg E 4.003.

STATUTS

L'an deux mille huit, le 21 novembre 2008.

Les soussignés:

1) Monsieur Gérard ZAPPA, Monsieur Gérard ZAPPA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg 9B, boulevard du Prince Henri Beaumont, représenté par Monsieur Clément VILLAUME, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg en date du 17 octobre 2008,

Et

2) La société anonyme de droit luxembourgeois LA MONTAGNE DE BEAULIEU S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, dont l'immatriculation et publication sont en cours, représentée par deux de ses administrateurs actuellement en fonction, Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve et Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

Ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer entre eux:

Titre I^{er} - Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er} . La Société prend la dénomination "BEAULIEU A LA MONTAGNE - Société civile." (ci-après la Société)

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal,

La Société peut prendre des participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ayant un objet social comparable au sien, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée à partir de ce jour, pour une durée de 99 (quatre-vingt-dix neuf) années.

Art. 4. Le siège de la Société est à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital est fixé à 10.000,-€ (dix mille euros). Il est représenté par 100 (cent) parts sociales de 100,-€ (cent euros) chacune.

Le capital est entièrement souscrit et est libéré par des versements en numéraire auprès d'un établissement bancaire.

Les parts sociales sont initialement attribuées aux associés comme suit:

1) la société anonyme de droit luxembourgeois LA MONTAGNE DE BEAULIEU S.A, préqualifiée	99 parts
2) Monsieur Gérard ZAPPA, préqualifié	1 part
Total:	100 parts

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément du ou des autres associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la Société les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des sociétaires, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés personnes physiques, mais continue entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne met pas fin à la société, qui continue entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis d'une ou plusieurs parts sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III - Administration de la Société

Art. 10. Chaque associé, de l'accord des associés représentant la majorité des parts existantes, peut faire des prêts ou autres avances à la Société portant intérêt au taux de la location des immeubles appartenant à la société, sinon au taux de 5%.

L'associé créancier peut exiger des autres associés la mise en gage de leurs parts où, si celles-ci se trouvaient déjà être gagées, la cession de leurs droits aux revenus de la Société pour garantir le remboursement de leur partie dans cette dette de la Société.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants administrateurs nommés à la majorité des associés. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un gérant administrateur, les pouvoirs de gestion reviennent au(x) gérant(s) administrateur(s) restant en fonctions. Si plus aucun gérant administrateur reste en fonction, alors le pouvoir de gestion revient à l'associé, ou aux associés restants.

Art. 12. Tous les actes et engagements concernant la Société sont signés par un des gérants administrateurs, à moins d'une délégation spéciale à tout autre mandataire.

Le ou les gérants administrateurs peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un tiers de son choix.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale sur convocation de l'associé le plus diligent, avant la fin du mois de juin.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par tout associé.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés dix jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

L'assemblée peut même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou tout autre fondé de pouvoir spécial.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 18 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 15. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants administrateurs sur les affaires sociales, discute, approuve et, le cas échéant, redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire décidant à la majorité des parts existantes peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la Société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, constituées ou à constituer;
- l'extension ou la restriction de l'objet social.

Titre V - Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI - Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil (ainsi que les dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures) trouvent application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit et libéré comme suit:

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) la société anonyme de droit luxembourgeois LA MONTAGNE DE BEAULIEU S.A, préqualifiée	99 parts
2) Monsieur Gérard ZAPPA, préqualifié	1 part
Total:	100 parts

Le capital est entièrement souscrit et est libéré par des versements en numéraire auprès d'un établissement bancaire, sur la base de la délivrance d'un certificat bancaire, les associés se donnant mutuellement quittance.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de nommer en tant que gérants administrateurs de la Société:

1- Monsieur Gérard ZAPPA, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, né à Warcoing (Belgique) le 31 mai 1931,

2- Madame Gabrielle SCHNEIDER, directrice de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, née à Birkenfeld / Nahe (Allemagne) le 31 octobre 1966,

Signé à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour original / Copie conforme

Signatures / Nicolas SCHAEFFER

- / Avocat à la Cour

- / Luxembourg

Référence de publication: 2009001026/273/144.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03958. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

WB Ambassador Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.309.

RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société anonyme (Company limited by shares) soumise au BVI Business Companies Act, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 681.864 ("Real Estate Investments

International"), ici représentée par Mme Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration est restée annexée et enregistrée avec l'acte ci-dessous référencé, signé par-devant Maître Martine SCHAEFFER en date du 9 octobre 2008, numéro 2218/2008 de son répertoire et enregistrée auprès de l'Administration de l'Enregistrement et de Domaines de Luxembourg, Actes Civils, sous la relation LAC/2008/41487.

La comparante est la seule associée de WB Ambassador Holdings, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142.309, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2638 du 29 octobre 2008 (ci après la "Société").

La comparante représentant l'intégralité du capital social a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Attendu que lors de la "Constitution" de la Société en date du 9 octobre 2008 l'entête de la Société a d'une façon erronée été rédigée comme suit:

"WB Ambassador Holdings
L-2346 Luxembourg
20, rue de la Poste".

Ainsi, l'entête de la Société doit être lu comme suit:

"WB Ambassador Holdings
L-2520 Luxembourg
21, allée Scheffer".

Suite à cette modification il y a lieu de procéder à une nouvelle publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations afin que l'adresse correcte de la Société y figure.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Graff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 novembre 2008. LAC/2008/50380. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009000694/5770/47.

(080189320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Salomen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.802.

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de

"SALOMEN INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 103.802, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 842 du 7 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc KOEUNE, économiste domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million

trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, M. KOEUNE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45981. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009000689/211/50.

(080189313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Blue Circle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.494.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUE CIRCLE INVESTMENTS S.A.

Le domiciliataire

Fidalux S.A.

Romain THILLENS

Référence de publication: 2009000731/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05820. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

S.E.I.I. Société Européenne d'Investissement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.930.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2008*

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:
- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 10/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour S.E.I.I. Société Européenne d'Investissement Immobilier S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009001199/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Silver Star S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 71.740.

Le bilan établi au 31/12/2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009000741/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Silver Star S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 71.740.

Le bilan établi au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009000742/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Silver Star S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 71.740.

Le bilan établi au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009000743/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Artes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.762.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue
par conférence téléphonique le 26 novembre 2008 à 15.00 heures*

Première résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Omissis

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi / Francesca Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009000858/9125/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

HBI Cologne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.400,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.200.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Cologne S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.200 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 4 October 2005 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, n°186, dated 26 January 2006, page 8892 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended since the incorporation by a deed drawn up by the Luxembourg Notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, on 3 November 2005, published in the Mémorial C, n°620, dated 25 March 2006, page 29755 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed drawn up by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, then residing in Luxembourg, on 16 October 2006, published in the Mémorial C, n°2294, dated 8 December 2006, page 110099;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Regis Galiotto, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique"):

En qualité d'Associé Unique de HBI Cologne S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 111.200 et constituée en vertu d'un acte reçu le 4 octobre 2005 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, alors résidant à Mersch, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 185 en date du 26 janvier 2006 à la page 8871 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés depuis la constitution de la Société par acte reçu par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, alors résidant à Mersch, le 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, n°620, en date du 25 mars 2006, page 29755, dont les Statuts ont été modifiés par acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, alors résidant à Luxembourg, le 16 octobre 2006, publié au Mémorial C, n°2294, en date du 8 décembre 2006, page 110099;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 29 octobre 2008. Relation LAC/2008/43794. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001491/211/97.

(080190344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Otho S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.333.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OTHO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009000744/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07970. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Croix Pattée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.416.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROIX PATTEE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009000745/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07982. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Green Duck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.769.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREEN DUCK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009000746/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07983. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

A-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 50.946.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 4 juin 2007 que:

- Que les mandats des administrateurs

Monsieur Bernard ELVINGER, 60, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange

et

Monsieur Victor ELVINGER, 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg

ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

- Que Madame Heike ZIMMER, 29, rue Mercatoris, L-7237 Walferdange a été nommée administrateur pour une durée prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013

- Que le commissaire aux comptes FISOGEST, 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été remplacé par Monsieur François ELVINGER, 280, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, lui-même démissionnaire de son mandat d'administrateur avec effet au 4 juin 2007. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Walferdange, le 4 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001065/5521/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07343. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

I.C.I. Synergie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 31, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.616.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Philippe REPERT, coiffeur, demeurant au 31 rue de Soleuvre, L-4487 Belvaux,
- 2.- Monsieur Frédéric REPERT, commercial, demeurant au 8 rue Charles Lutz, F-57300 Hagondange,
- 3.- Madame Véronique FISCHER, épouse REPERT, gérante de société, demeurant au 7 rue de la Croisette, F-57130 Rezonville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'import-export et la commercialisation de tous produits, matériels et accessoires capillaires professionnels.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la location et la promotion d'immeubles bâtis et non-bâtis ainsi que la gestion des biens immobiliers.

La société a aussi pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour Hommes et Dames avec le commerce d'articles de la branche, notamment de cosmétiques et de parfums, ainsi que la formation professionnelle rattachée.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "I.C.I. SYNERGIE S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Sanem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe REPERT, prénommé, Quatre cents parts sociales	400
2.- Monsieur Frédéric REPERT, prénommé, Cinquante parts sociales	50
3.- Madame Véronique FISCHER, épouse REPERT, prénommée Cinquante parts sociales	50
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 31 rue de Soleuvre, L-4487 Belvaux.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe REPERT, coiffeur, demeurant au 31 rue de Soleuvre, L-4487 Belvaux.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. REPERT, F. REPERT, V. FISCHER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15503. Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 DEC 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009001259/239/127.

(080190417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

PanEuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.149.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2008*

- En remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., l'assemblée nomme la société CLERC SA, ayant son siège au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au RC Luxembourg sous le numéro B 92.376 au poste de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 pour approuver les comptes au 31.12.2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001221/263/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Nalux S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: CHF 350.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 23.297.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "NALUX S.A.", a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme holding, having its registered office at 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 23297, incorporated pursuant to a notarial deed on September 5, 1985, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 324 of November 9, 1985 (hereafter the "Company").

The meeting is presided by Mrs Danielle SCHROEDER, company director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders were each present or duly represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list. That list and proxy, initialed "ne varietur" and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the three hundred and fifty (350) shares, with a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

1. Waiving of the notice of right.
2. Approval of the change of the nationality of the company and of the migration from the Grand-Duchy of Luxembourg to Guernsey.
3. Change of the name of the company into "NALUX LIMITED".

4. Amendment of the Articles of Incorporation of the company and adoption of a memorandum of incorporation in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 2008 to be effective upon fulfillment of the condition precedent to the migration of the company to Guernsey, i.e. the registration of the company on the Guernsey Register of Companies.

5. Discharge to the actual directors and to the auditor

6. Appointment of the new Board of Directors

7. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders each waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge that they are sufficiently informed of the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to migrate the Company from Luxembourg to Guernsey, that the Company takes the Guernsey nationality, and that the Company closes its place of business in Luxembourg (the "Migration").

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a company limited by shares under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholder and the latter resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the "Condition Precedent").

It was resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as fully to become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was highlighted further that, as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies (i) the Company would no longer be registered as a Luxembourg Company and hence (ii) no longer governed by Luxembourg laws.

It was resolved to appoint Mrs. Danielle SCHROEDER of SOFINEX S.A., Luxembourg or any other employee of the notary office of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary in Sanem, Luxembourg, acting with full power of substitution, acting in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Challenge House, The Grange, P.O. Box 387, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4NQ, Guernsey. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of incorporation of the Company and to adopt a memorandum of incorporation in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 2008 (the "Amendments"). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named "Nalux Limited". It was resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Fourth resolution

It was acknowledged the resignation of the board of directors and the auditor and to grant them full discharge, with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled.

Fifth resolution

It was resolved to appoint, as new directors of the company "Nalux Limited" for an unlimited period and with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled:

- Mr. Robert HEBERLEIN, lawyer, with professional address in Zürich, Bleicherweg, 58, CH-8027 Zürich,

- Mr. Heinrich RÜDISÜHLI, lawyer, with professional address in Zürich, Bleicherweg, 58, CH-8027 Zürich,
 - Mr. Stefan BREITENSTEIN, lawyer, with professional address in Zürich, Bleicherweg, 58, CH-8027 Zürich.
- There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "NALUX S.A", une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 23297, constituée suivant un acte notarié du 5 septembre 1985, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 324 en date du 9 novembre 1985 (ci-après la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Danielle SCHROEDER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées "ne varietur" et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. renonciation au droit de convocation,
2. approbation du changement de nationalité de la société et du transfert du Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey,
3. changement de dénomination de la société en "NALUX LIMITED"
4. modification consécutive des statuts de la société et adoption d'un "memorandum of incorporation" afin de mettre les documents statutaires en conformité avec "The companies (Guernsey) Law, 2008", applicable dès lors que la condition suspensive pour le transfert sera remplie, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la société au Registre des Sociétés de Guernesey,
5. décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction,
6. nomination du nouveau conseil d'administration,
7. divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés présents, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire qui devait lui être envoyée antérieurement à cette assemblée; les actionnaires reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et s'accordent à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de transférer la Société du Luxembourg vers Guernesey, que la Société adopte la nationalité de Guernesey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (le "Transfert").

Il est rappelé que la personne morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. De plus, il est rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, permettant d'opérer le Transfert, ont été présentées aux associées et ces dernières ont décidé que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la "Condition Suspensive").

Il a été décidé, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert sera effectif uniquement au jour de réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, cette dernière sera radiée du registre à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société de Guernesey, régie exclusivement par les lois de Guernesey. Il est de plus souligné que la Société (i) cessera d'être enregistrée comme une société de droit luxembourgeois à la date de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle (ii) cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises au jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il est unanimement décidé de nommer Madame Danielle SCHROEDER de SOFINEX S.A., Luxembourg ou d'un employé de l'étude du notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, investi des pleins pouvoirs de substitution, agissant au nom et pour le compte de la Société, de demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

De plus, il a été décidé que suite à l'accomplissement du Transfert, le siège social de la Société sera situé à Challenge House, The Grange, P.O. Box 387, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4NQ, Guernsey. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition suspensive ne sera pas remplie.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un "mémoire de incorporation" afin de se mettre en conformité avec "The Companies (Guernsey) Law, 2008" (les "Modifications"). Il a été rapporté que, suite aux Modifications, la dénomination sociale de la Société sera "Nalux Limited". Il a été ensuite décidé que les Modifications ne seront pas effectives tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est unanimement décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et le "mémoire de incorporation" seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Quatrième résolution

Il est rapporté la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et ainsi que leur décharge avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Cinquième résolution

Il est décidé la nomination des nouveaux administrateurs de la société "Nalux Limited" pour une durée indéterminée et avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive:

- Monsieur Robert HEBERLEIN, avocat, avec adresse professionnelle à Zürich, Bleicherweg, 58, CH-8027 Zürich,
 - Monsieur Heinrich RÜDISÜHLI, avocat, avec adresse professionnelle à Zürich, Bleicherweg, 58, CH-8027 Zürich,
 - Monsieur Stefan BREITENSTEIN, avocat, avec adresse professionnelle à Zürich, Bleicherweg, 58, CH-8027 Zürich.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14369. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009001472/239/193.

(080190351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Carmignac Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.766.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 septembre 2008*

En date du 19 septembre 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Edouard Carmignac, Antoine Bruneau, François-Joseph Furry et Keith Ney pour une durée d'un an prenant un fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009;
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de Deloitte S.A pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Carmignac Alternative Investments
Fortis Banque Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009001223/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Domaine de SAYSET S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7480 Tuntange, 37, rue de Greisch.

R.C.S. Luxembourg E 4.006.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gaëtan Marcel Albert Josse VASTESAEGER, jardinier paysagiste, demeurant à L-7480 Tuntange, 37 rue de Greisch,

2.- Madame Christine Sylvie AUBIN, femme au foyer, demeurant à L-7480 Tuntange, 37 rue de Greisch, épouse de Monsieur Gaëtan VASTESAEGER;

Agissant tant en leur nom personnel qu'au nom et pour compte de leur enfant mineur, issu de leur mariage, à savoir,
- Quentin Yves Eric VASTESAEGER, demeurant à L-7480 Tuntange, 37 rue de Greisch;

En leur qualité d'administrateurs légaux purs et simples des biens de leur unique enfant mineur.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière à caractère familial qu'ils entendent constituer entre eux et leur fils susnommé, comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

L'achat et la vente, respectivement la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles à Luxembourg et à l'étranger qu'elle pourra acquérir pour son propre compte et généralement tous actes et toutes opérations quelconques en tous lieux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation notamment toutes constitutions d'hypothèques ou autres sûretés réelles sur les biens sociaux.

Art. 2. La société civile immobilière prend la dénomination de "Domaine de SAYSET S.C.I.".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Tuntange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, souscrite comme suit:

1. Monsieur Gaëtan VASTESAEGER, prénommé, une part d'intérêt	1
2. Madame Christine AUBIN, prénommée, une part d'intérêt	1
3. Quentin VASTESAEGER, prénommé, Quatre-vingt-dix-huit parts d'intérêt	98
TOTAL: cent parts d'intérêts	100

Les parts d'intérêt ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les cessions de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé ou d'héritiers en ligne directe et collatérale d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après avoir purgé le droit de préemption des autres associés, lesquels ont un mois pour faire connaître leur décision d'acquiescer les parts dont la cession est envisagée.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants qui peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, les résolutions sont prises à la majorité simple des associés présents ou représentés. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2008.

Déclaration

La société civile immobilière présentant un caractère familial, les comparants déclarent se référer aux dispositions de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS EUROS (800.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, ici présents ou représentés et représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gaëtan VASTESAEGER, prénommé;
- Madame Christine AUBIN, prénommée.

Ils auront le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe conformément à l'article 11 des statuts.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-7480 Tuntange, 37 rue de Greisch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. M. A. J. VASTESAEGER, C. S. AUBIN, Q. Y. E. VASTESAEGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50888. Reçu douze euros 12.- EUR

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009001373/242/124.

(080190321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

HBI Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.050,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 113.225.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Mémorial C") under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the "Sole Shareholder");

in its capacity as Sole Shareholder of HBI Hamburg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.225 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 2 December 2005 by Luxembourg Notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, n°693, dated 5 April 2006, page 33227 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended on October 16, 2006 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, n°2280, dated December 6, 2006, page 190424;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year, the accounting year having started on the seventeenth of October 2008 closing on the thirty-first of December 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts the 1st January and ends on the 31st December of each year."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts

ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C") sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'"Associé Unique");

En qualité d'Associé Unique de HBI Hamburg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 113.225 et constituée en vertu d'un acte reçu le 2 décembre 2005 par le notaire luxembourgeois Henri Hellinckx, alors résidant à Mersch, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 693 en date du 5 avril 2006 à la page 33227 (la "Société") et dont les Statuts ont été modifiés par acte reçu le 16 octobre 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, alors résidant à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 2280 en date du 6 décembre 2006 à la page 109424;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, domicilié à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente-et-un décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 17 octobre 2008 clôturera le trente-et-un décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts concernant l'exercice social de la Société lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 29 octobre 2008. Relation LAC/2008/43797. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009001486/211/92.

(080190336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Made In HD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 106.713.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 23/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001140/1558/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2008, réf. DSO-CX00291. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080189695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.